

Je parraine un enfant



Les enfants de Madagascar et RCA ont besoin de vous ! Soutenez les !

Je parraine un enfant et lui offre une scolarité :

- 20 € par mois pour un enfant du primaire avec nourriture
- 40 € par mois pour un enfant du primaire avec nourriture + hébergement
- 14 € par mois pour un enfant du CP
- 9 € par mois pour un enfant de maternelle

1

Renvoyez ce bon à l'AHSMC afin d'établir le reçu fiscal annuel correspondant

ASSOCIATION HUMANITAIRE SOEUR MARIE-COLETTE
8 rue Frédéric Magisson - 75015 PARIS

M. Mme Melle M. et Mme

Nom

Prénom

Adresse

CP/Ville

E-mail

Montant du virement mensuel €

Mois du 1^{er} virement automatique

Ou don ponctuel €

2

Remettez ce coupon à votre banque pour déclencher un virement mensuel

Nom

Prénom

désire faire un virement mensuel de : €,

à partir du mois de

à l'ASSOCIATION HUMANITAIRE SOEUR MARIE-COLETTE

Banque : Société Générale

adresse : 42 av. Felix Faure - 75015 PARIS

Agence Code Banque : 30003

Code guichet : 03491

Compte : 00050089318 Clé : 45

IBAN : FR76 3000 3034 9100 0500 8931 845



BL Création : 02 53 55 41 99

Qui est Sœur Marie-Colette ?

Sœur Marie-Colette était religieuse de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Rouen dont la vocation première est l'enseignement.

Missionnaire à Madagascar pendant plus de 20 ans, elle s'est dévouée au service des plus pauvres et particulièrement des lépreux de Bezaha, village de la région de Tuléar (au sud ouest de Madagascar).

Par son enthousiasme et son charisme, elle a su mobiliser les bonnes volontés pour venir en aide à ce pays si cruellement frappé par la misère.

Après sa mort en 1992, la générosité des donateurs ne s'est

pas tarie. C'est ainsi que ses proches - amis et famille - ont décidé de continuer son œuvre en créant une association qui porte aujourd'hui son nom :

Association Humanitaire Sœur Marie-Colette (AHSMC).



Vous souhaitez soutenir notre action ?

Merci d'adresser vos dons à :

AHSMC



Association Humanitaire
Sœur Marie-Colette

**Association Humanitaire
Sœur Marie-Colette**

8 rue Frédéric Magisson

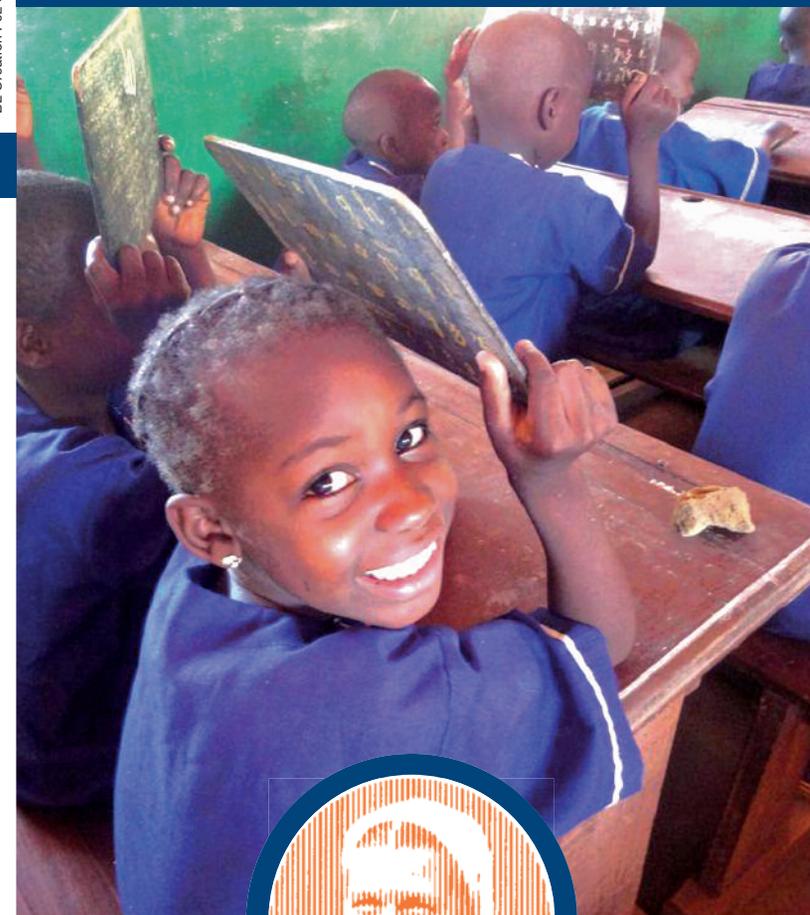
75015 PARIS

Tél./fax : 01 45 57 66 31

www.association-humanitaire-soeur-marie-colette.fr

**Association Loi 1901 à but humanitaire,
réduction d'impôt (66 %) sur reçu délivré.**

**« J'aimerais vivre et grandir
Donnez-moi un avenir ! »**



**Association Humanitaire
Sœur Marie-Colette**

Association Loi 1901



Quel est le rôle de l'association ?

L'AHSMC vient en aide aux enfants et aux jeunes défavorisés pour financer leur scolarité, ainsi qu'aux lépreux et tuberculeux du sud ouest de Madagascar et en RCA, où sont implantées les missions des Sœurs de la Providence de Rouen et en lien avec elles.



La vocation première de l'association est l'enseignement et l'éducation, mais elle aide aussi, naturellement, les plus pauvres à subvenir à leurs besoins élémentaires.



Etablissement construit par l'association à Bambari.



Comment se fait cette aide ?

> le parrainage d'enfants orphelins

Chaque parrain s'engage à verser mensuellement la somme choisie pour un enfant qui devient son filleul et avec qui il peut entretenir une relation personnelle.

Cet argent permet de lui assurer une assistance alimentaire, médicale, vestimentaire et un soutien scolaire.

> les autres dons

Ils aident :

- à la **scolarisation** des enfants ;
- à l'achat de **produits alimentaires** et particulièrement de lait 1^{er} âge, riz, huile... bref, des produits de base faisant cruellement défaut ;
- à l'**achat de médicaments** pour les lépreux ;
- à des **aides à la construction** de bâtiments (écoles, forage de puits, dispensaires, village de lépreux).



Comment fonctionne l'association ?

Uniquement par le travail de bénévoles, d'où **des frais de fonctionnement de seulement 4%** (source comptes 2012).

L'association compte aujourd'hui près de **200 adhérents**.

Afin de récolter des fonds, en plus des dons et des parrainages, les membres de l'association organisent des ventes de produits artisanaux malgaches et africains, des conférences et diaporamas dans les écoles et les paroisses.



L'AHSMC en chiffres

- 220 enfants parrainés
- 195 donateurs
- 5 instituteurs rémunérés
- 3 écoles construites
- 1 dispensaire



Michèle Janin (sœur de Marie-Colette) et Jean-Pierre Ecrement, Président.